

CANTON DE BERNE

COMMUNE DE TRAMELAN

MODIFICATION DU

PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL (*PAL*)

- 3^{ÈME} PHASE -



PLAN PAYSAGE (*PP*)

Octobre 2021

2683 – 70

Commune de Tramelan
Canton de Berne

RAPPORT

Plan Paysage (PP)

Rapport technique

581

Octobre 2021



CH - 2722 Les Reussilles Le Saucy 17 Tél. +41 32 487 55 14 Fax +41 32 487 42 25
CH - 2340 Le Noirmont Rue St-Hubert 14 Tél +41 32 953 10 23
info@bureau-natura.ch www.bureau-natura.ch

GROUPE DE TRAVAIL

Direction de projet

E. Contesse (NATURA)

Collaboration

J. Ummel (NATURA)

Fichiers concernés

581 rapport 20201215 PP Tramelan.docx

TABLE DES MATIERES

1	Introduction.....	1
1.1	Contexte	1
1.2	Portée du PP.....	1
2	Plan paysage (PP).....	3
2.1	Structure et organisation.....	3
	2.1.1 Thématiques	3
	2.1.2 Fiches thématiques	3
	2.1.3 Fiches mesures.....	3
	2.1.4 Plans	4
2.2	Contenu.....	4
	2.2.1 Traversées nord-sud (T).....	4
	2.2.2 Poumons verts de la cité (P)	4
	2.2.3 Eléments structurants boisés et franges (S).....	5
	2.2.4 Murs de pierres sèches (M)	6
	2.2.5 Vergers et jardins anciens (V).....	6
2.3	Prochaines étapes	7
3	Conclusion	8
4	Liste de références.....	9

1 INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE

En 2020, la commune de Tramelan a démarré la 3^{ème} étape de révision de son Plan d'Aménagement Local (PAL). Cette étape concerne la mise à jour du plan des zones d'activité et la révision du Plan des Zones de Protection (PZP).

Afin d'élargir le champ d'investigations et d'actions à la valorisation globale du territoire communal, aussi bien naturel que construit, il a été décidé de réaliser un Plan Paysage (PP). Sans poser de contraintes, la commune souhaite ainsi identifier les qualités paysagères intrinsèques de la cité tramelote et esquisser les éléments clef à développer de manière participative et concertée avec les habitants du village.

Le PP présenté ici est le fruit du travail de la commission environnement et des deux marches débat organisées par le Parc naturel régional Chasseral sous la conduite de l'urbaniste Pascal Amphoux. Durant ces deux marches, qui ont chacune réuni une quinzaine de personnes, les débats entre les participants ont permis de faire émerger les perceptions paysagères et les valeurs importantes pour la population de Tramelan (*Figure 1*).



Figure 1 : Marche débat dans le secteur du CIP et de la Fin des Lovières

1.2 PORTÉE DU PP

Constitué de plans et de fiches, le PP a pour ambition d'inciter les autorités communales et la population à prendre des mesures en faveur des éléments paysagers identifiés.

Le PP n'est pas un document officiel à portée contraignante pour l'exécutif communal. Ce choix délibéré offre la possibilité de proposer des idées ambitieuses ou utopiques et de ne pas se limiter lors de l'établissement du plan. La mise en œuvre du PP s'inscrit dans une collaboration avec le Parc naturel régional Chasseral, qui a été initiée il y a quelques années déjà, mais qui s'est intensifiée dans le cadre de la 3^{ème} étape de révision

du PAL. La fonction de facilitateur et d'animateur du parc renforce le principe d'un document non contraignant dont la mise en œuvre se fera de manière concertée.

La démarche d'élaboration du PP, caractérisée par l'implication à divers niveaux des autorités communales, de la population tramelote et d'acteurs locaux, a consisté à mettre en évidence les points listés ci-après.

- Eléments paysagers/thématiques prioritaires
- Ancrage culturel et local de ces éléments
- Valeur de conservation de ces éléments
- Menaces pesant sur ces éléments
- Pistes pour la conservation et la mise en valeur de ces éléments
- Conception schématique du développement futur des zones actuellement en mutation

2 PLAN PAYSAGE (PP)

2.1 STRUCTURE ET ORGANISATION

2.1.1 Thématiques

Suite aux réflexions menées par les acteurs impliqués dans l'élaboration du PP (avec consultation des autorités communales et de la population), 5 thématiques ont été identifiées comme particulièrement importantes pour caractériser l'identité paysagère de la commune de Tramelan.

- Traversées nord-sud (T)
- Poumons verts de la cité (P)
- Éléments structurants boisés et franges (S)
- Murs de pierres sèches (M)
- Vergers et jardins anciens (V)

Ces thématiques, régulièrement imbriquées les unes dans les autres, présentent toutes des liens plus ou moins étroits avec l'histoire de la commune et des personnes qui la font vivre. Par conséquent, elles concernent des éléments paysagers auxquels tout ou partie de la population tramelote présente un certain attachement.

La communication apparaissant comme un principe primordial pour une appropriation et une mise en œuvre satisfaisantes du PP, elle est considérée comme une thématique transversale.

- Communication (C)

2.1.2 Fiches thématiques

Les thématiques présentées précédemment font chacune l'objet d'une fiche dans laquelle sont renseignés les instances de mise en œuvre, de coordination et de financement, la problématique et les enjeux propres à la thématique concernée. Des objectifs et des mesures spécifiques sont définies pour chacune des thématiques.

2.1.3 Fiches mesures

Chacune des mesures présentées dans les fiches thématiques fait l'objet d'une fiche qui lui est propre. Celle-ci a pour but de préciser les principes de mise en œuvre de la mesure concernée. Lorsque cela s'avère possible, des coûts indicatifs sont présentés pour une partie de la mesure ou pour son ensemble.

En détaillant davantage les possibilités de mise en œuvre propres à chacune des thématiques, ces fiches permettent ainsi de réaliser un premier pas vers la réalisation concrète des mesures et les recherches de financement.

2.1.4 Plans

Chacune des thématiques identifiées comme importantes fait l'objet d'un plan qui lui est propre. Ce dernier comporte les éléments paysagers concernés par la thématique ainsi que les mesures qui sont proposées. Il n'a pas pour vocation d'être exact ni exhaustif.

Les éléments graphiques représentés sur ces plans sont étroitement liés au contenu des fiches précédemment décrites. Pour faciliter la compréhension de ces documents complémentaires, des références aux fiches mesures sont indiquées dans les légendes.

D'une manière générale, il est conseillé de consulter le plan et les fiches d'une même thématique en parallèle pour garantir une bonne compréhension du PP.

2.2 CONTENU

2.2.1 Traversées nord-sud (T)

Emblématiques de la cité tramelote, les traversées nord-sud forment un réseau de cheminements pédestres connectant le haut et le bas du village (*Figure 2*). Particulièrement précieux aux yeux de la population, ces traversées méritent d'être aménagées de manière à améliorer leur continuité et à renforcer leur attractivité.

Rendre la Grand-Rue et la voie CJ plus perméables grâce à la mise en place d'une signalisation et d'aménagements adéquats peut être considérée comme une priorité à cet égard, au même titre que le prolongement et la pénétration des traversées dans le futur quartier de la Fin des Lovières.



Figure 2 : Exemples de traversées pédestres témoignant de la diversité des aménagements et des relations avec l'environnement direct

2.2.2 Poumons verts de la cité (P)

Qu'il s'agisse de prairies, de haies ou encore d'espaces entretenus, les poumons verts situés au sein du bâti contribuent à l'intégration harmonieuse de la cité tramelote dans son environnement et contribuent à la qualité de l'habitat. Pour bénéficier plus amplement des potentiels qu'offrent ces espaces, il semble important de promouvoir leur accessibilité aux écoles et à la population, tout en réalisant des aménagements éphémères ou durables à rôles pédagogiques ou sociaux (*Figure 3*).

Face à la nécessité de densifier le bâti pour lutter contre le mitage du territoire, la conservation de certains de ces espaces verts à moyen ou long terme constitue l'un des enjeux principaux de ces 15 prochaines années. La mise en place d'aménagements ou l'attribution de vocations éphémères permet de tester le potentiel d'appropriation de ces

espaces par la population et, en cas de retour positif, de prévoir des affectations spécifiques pour ces espaces dans le cadre d'une prochaine révision du PAL. La création de poumons verts doit aussi être intégrée dans le cadre du développement futur, notamment au niveau de la Fin des Lovières.



Figure 3 : Parcelles non bâties à haut potentiel de valorisation comme poumons verts

2.2.3 **Éléments structurants boisés et franges (S)**

Riches de nombreuses fonctions, les haies ou les allées d'arbres contribuent de manière importante à la structuration du paysage (*Figure 4*). Les qualités de ces éléments étant fortement tributaires des choix réalisés lors de leur aménagement, il convient de prévoir des espaces suffisants et bien agencés pour permettre une implantation durable au sein des secteurs en développement. C'est particulièrement le cas dans le futur quartier de la Fin des Lovières. L'entretien et la remise en état adaptée des allées d'arbres et haies existantes constituent également un enjeu important.

Hors de la zone à bâtir, la création et le renouvellement des éléments structurants boisés est primordial. A ce titre, la création d'une allée d'arbres le long du Chemin de la Croix (Devant-Ville) peut être considérée comme une mesure phare parmi d'autres.



Figure 4 : Objets à revaloriser, éléments à créer et monuments à conserver

2.2.4 Murs de pierres sèches (M)

Témoins d'un savoir-faire ancestral, les murs de pierres sèches figurent parmi les éléments paysagers les plus marquants de la commune de Tramelan (*Figure 5*). Pour garantir la conservation de ces murs et de leurs fonctions, il s'agit de promouvoir leur restauration de manière ciblée. A titre d'exemple, certains murs dégradés présents aux Prés de la Montagne constituent des ouvrages dignes d'une telle mesure.

La construction de nouveaux murs de pierres sèches au hameau du Cernil, permettant de marquer la délimitation historique des pâturages et des cultures, apparait également comme une option pertinente. Cette mesure peut être mise en œuvre en fonction des opportunités.



Figure 5 : Murs de pierres sèches constituant des marqueurs paysagers clairement identifiables malgré la diversité de leurs états et de leurs vocations

2.2.5 Vergers et jardins anciens (V)

Vestiges de pratiques traditionnelles, les vergers traditionnels et les jardins anciens contribuent de manière non négligeable à l'identité paysagère de la commune de Tramelan (*Figure 6*). Compte tenu des processus d'extension et de densification qui caractérisent l'urbanisation actuelle, il convient de considérer ces éléments paysagers et leur identité dans le cadre de projets de développement.

Encourager et soutenir le renouvellement et la valorisation du patrimoine fruitier de la commune à l'intérieur et à l'extérieur de la zone à bâtir constitue également une mesure clé, et ce d'autant plus que des synergies avec les projets menés par le Parc naturel régional Chasseral peuvent être exploitées.



Figure 6 : Vergers et jardins anciens participant fortement à l'identité du tissu bâti

2.3 PROCHAINES ÉTAPES

Pour que le PP se concrétise et déploie son effet, il convient de réaliser des actions concrètes et de prendre des décisions relatives à l'aménagement du territoire.

En matière d'aménagement du territoire, il conviendra d'anticiper la création de poumons verts, de traversées nord-sud et d'éléments structurants boisés et franges lors du développement de nouvelles zones bâties. Dans l'immédiat, il convient d'évaluer la possibilité de figer certains éléments dans le cadre de la révision actuelle des zones d'activités.

La réalisation concrète d'aménagements et la mise en valeur d'éléments existants devront se faire au travers de projets ponctuels ou d'un programme pluriannuel de mesures, notamment en collaboration avec le Parc naturel régional Chasseral. Ces actions devront également permettre d'établir des liens entre les thématiques paysagères et d'autres thématiques, notamment la mobilité.

3 CONCLUSION

Le maintien et le renforcement de l'identité et du caractère du paysage tramelot passe par une forte implication de tous les acteurs et par des réflexions portées vers le moyen et le long terme. En effet, le paysage n'est pas une science exacte, mais c'est le résultat des actions de la collectivité et de leur perception par la population. La concertation et la participation sont donc primordiales.

Le PP développé ici est le fruit de la collecte et de la synthèse des visions de plusieurs commissions et d'une partie de la population. Il ne doit ainsi pas être considéré comme un élément figé, mais comme une base de réflexion pour les prises de décisions et l'orientation des actions ayant une influence sur l'évolution du territoire et des qualités paysagères qui lui sont propres.

4 LISTE DE RÉFÉRENCES

En vue d'un approfondissement des réflexions préalables aux prises de décision ayant une influence sur l'évolution du territoire et des qualités paysagères qui lui sont propres, une liste non exhaustive de références en lien avec le PP et certaines de ses thématiques est présentée ci-après.

- Office fédéral de l'environnement (OFEV), 2020. Conception « Paysage suisse ». OFEV, Berne.
- Canton de Berne, 2020. Projet cantonal de développement paysager (PCDP 2020). Conseil-exécutif du canton de Berne, Berne.
- R. Benz et *al.*, 2015. Comment planter et entretenir les haies. Agridea, Lausanne.
- SPN, 2018. Protection des haies. SPN, Berne.
- R. Benz et *al.*, 2015. Buissons et arbres indigènes de nos haies. Agridea, Lausanne.
- Office fédéral de l'agriculture (OFAG), 2020. Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture - Commentaires et instructions 2020. OFAG, Berne.
- P. Tartaro & S. Kunz, 2008. Etat des lieux et importance des allées et des paysages d'allées en Suisse. Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP), Berne.
- F. Beuret & G. Méry, 2009. Murs secs pleins de vie. Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds (MHNC), La Chaux-de-Fonds.
- ASPO BirdLife Suisse, 2003. Petits biotopes - Fiche pratique n°3 Murs de pierres sèches. ASPO BirdLife Suisse, Cudrefin.
- Rétropomme, 2015. Plantation et taille de formation d'un arbre fruitier. Association Rétropomme, Neuchâtel.
- Rétropomme, 2020. Entretien d'un jeune arbre fruitier. Association Rétropomme, Neuchâtel.

ANNEXES

Annexe 1 - Traversées nord-sud (T)

Fiche thématique, fiches mesures et plan de synthèse

Annexe 2 - Poumons verts de la cité (P)

Fiche thématique, fiches mesures et plan de synthèse

Annexe 3 - Eléments structurants boisés et franges (S)

Fiche thématique, fiches mesures et plan de synthèse

Annexe 4 - Murs de pierres sèches (M)

Fiche thématique, fiches mesures et plan de synthèse

Annexe 5 - Vergers et jardins anciens (V)

Fiche thématique, fiches mesures et plan de synthèse

Annexe 6 – Communication (C)

Fiche thématique

ANNEXE 1

T - Fiche thématique, fiches mesures et plan de synthèse



Thème

Traversées nord-sud

Instances de mise en œuvre

Conseil municipal
Commission d'environnement

Instances de coordination

Autorités cantonales

Office des ponts et chaussées (OPC) : Financement et surveillance

Service de promotion de la nature (SPN) : Financement et surveillance

Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) : Coordination pour les aspects d'aménagement du territoire

Confédération

Offices fédéraux (OFROU, OFEV, OFAG, ARE) : Financement, aide à l'exécution et appels à projets

Milieus associatifs

Diverses associations et fondations : Soutiens financiers à la mise en valeur du patrimoine que représentent les traversées nord-sud

Autres

Parc naturel régional Chasseral : Communication, recherche de financements, aide à la conception et mise en œuvre

Commission non permanente sur les trajets scolaires

Problématique et enjeux

Description

Eléments emblématiques de Tramelan, les traversées nord-sud forment un réseau de cheminements pédestres connectant le haut et le bas du village. Il s'agit d'espaces de déplacement qui, en plus de leur aspect fonctionnel, participent à l'identité paysagère et patrimoniale de la cité.

Enjeux

A l'heure actuelle, la continuité de certaines traversées s'avère insatisfaisante. En effet, les tronçons situés sur des parcelles privées présentent souvent une perméabilité limitée. D'autres cheminements sont interrompus ou ont disparus lors de récentes constructions et la connexion des différentes infrastructures communales n'est pas optimale. L'étendue et l'aménagement de ce réseau de cheminements pédestres méritent ainsi également d'être optimisés dans l'optique d'améliorer sa fonctionnalité et de promouvoir son rôle central pour la mobilité douce dans le village.

L'attractivité de certains tronçons n'est pas idéale, notamment en termes de sentiment de sécurité, d'éclairage, d'ombrage et de végétalisation. Les déplacements à caractère scolaire s'en trouvent compliqués.

Ces constats ont déjà mené le Parc naturel régional Chasseral à travailler sur la valorisation des traversées en partenariat avec l'école du village.

Le maintien à long terme des traversées existantes, l'ajout de tronçons complémentaires et le renforcement de leur attractivité constituent les enjeux centraux de la thématique.



Mise en œuvre

Objectifs spécifiques

Maintenir les traversées existantes.

Améliorer les connexions entre les traversées et la continuité du réseau qu'elles constituent.

Renforcer l'attractivité des traversées.

Mesures spécifiques

1. Procéder aux mesures foncières nécessaires (droits de passages, acquisitions, ...) pour garantir la continuité des traversées et une certaine perméabilité entre espaces publics et privés.
2. Créer des cheminements supplémentaires pour améliorer les liaisons entre les différentes infrastructures communales.
3. Prolonger les traversées vers la zone agricole et la zone d'activité des Lovières.
4. Garantir la perméabilité de la route cantonale et de la ligne CJ.
5. Réaliser des aménagements pour augmenter l'attractivité des traversées et réaménager ou mettre en valeur des jardins ou des espaces publics adjacents.
 - ✓ Mise en place d'un éclairage public adapté.
 - ✓ Entretien adapté et renforcement de la végétation ligneuse et herbacée.
 - ✓ Installation de mobilier urbain.
 - ✓ Signalisation des traversées.
6. Garantir et améliorer l'interconnexion est-ouest des traversées
 - ✓ Mise à disposition de l'espace nécessaire à la mobilité douce sur les routes ouvertes au trafic.
 - ✓ Développement des offres de vélos ou vélos électriques en libre partage.
 - ✓ Développement des offres de pédibus.

Financements potentiels

Fonds suisse pour le paysage (FSP), Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP), Patrimoine Suisse, etc.

Coordination

Validation des mesures par les autorités compétentes (Office des ponts et chaussées, etc.).

Demandes de soutiens financiers au canton et à divers fonds (FP, SL-FP, etc.).

Coordination des mesures avec les ayants-droit et les exploitants.



Traversée nord-sud, Rue des Grillons, Tramelan BE



Procéder aux mesures foncières nécessaires pour garantir la continuité des traversées et une certaine perméabilité entre espaces publics et privés

Mise en œuvre

Justification

Dans l'optique de garantir la continuité des traversées nord-sud et une certaine perméabilité entre espaces publics et privés, il s'avère pertinent de procéder aux mesures foncières permettant de garantir un passage sur les parcelles privées concernées.

Description

Cette mesure consiste à procéder aux démarches permettant d'inscrire des droits de passage au registre foncier pour les tronçons de traversées nord-sud existantes ou à créer qui se trouvent sur des propriétés privées.

Principes

- Concertation et négociation avec les propriétaires fonciers
 - Inscription des droits de passage au registre foncier
 - Acquisition de parcelles ou dédommagements pour le maintien ou la création de passages
-

Coûts

Coûts définis selon les modalités de mise en œuvre



Créer des cheminements supplémentaires pour améliorer les liaisons entre les différentes infrastructures communales

Mise en œuvre

Justification

Les liaisons pédestres entre les différentes infrastructures communales sont parfois fragmentaires et méritent donc d'être complétées par la création de cheminements supplémentaires. Ces derniers s'inscrivent dans le réseau des traversées nord-sud et permettent à ce dernier de gagner en cohérence et en attractivité.

Description

Cette mesure consiste à compléter les traversées nord-sud reliant des infrastructures communales par la création de cheminements supplémentaires. Elle comprend aussi bien les démarches foncières précédant l'aménagement que l'aménagement lui-même.

Principes

- Concertation et négociation avec les propriétaires fonciers
- Réalisation des mesures foncières nécessaires
- Aménagement de cheminements pédestres

Coûts

Aménagement de nouveaux chemins pavés

- CHF 170.-/m'



Prolonger les traversées vers la zone agricole et la zone d'activité des Lovières

Mise en œuvre

Justification

Etendre le réseau de traversées nord-sud vers la zone agricole et la zone d'activité des Lovières s'avère pertinent dans l'optique de renforcer sa cohérence et son attractivité. Cette mesure permet en outre d'anticiper le développement de la zone d'activité des Lovières en offrant des liaisons pédestres structurées.

Description

La prolongation des traversées vers la zone agricole et la zone d'activité des Lovières consiste à créer de nouveaux chemins pédestres dans la continuité de ceux qui structurent la cité. Elle doit être complétée par les aménagements propres à la mesure T.05.

Principes

- Intégration de nouveaux chemins pédestres dans le cadre du développement du quartier des Lovières, notamment dans le développement des futurs plans de quartier
- Intégration de marqueurs paysagers (végétation, aménagements, mobilier, etc.) le long des cheminements existants de manière à les démarquer

Coûts

Aménagement de nouveaux chemins en groise

- CHF 30.-/m'



Garantir la perméabilité de la route cantonale et de la ligne CJ

Mise en œuvre

Justification

Axes majeurs de la cité tramelote, la route cantonale et la ligne CJ présentent une perméabilité qui varie considérablement dans l'espace. Perpendiculaires aux traversées nord-sud, elles constituent parfois des obstacles à leur continuité. Il est donc primordial de garantir la perméabilité de la route cantonale et de la ligne CJ au sein des principaux secteurs d'intersection identifiés.

Description

Le maintien de la perméabilité de la route cantonale et de la ligne CJ consiste à mettre en place diverses infrastructures permettant de rendre les intersections avec les traversées nord-sud plus attractives et plus sûres.

Principes

- Mise en place d'un éclairage public adapté
 - Amélioration de l'attractivité des passages inférieurs de la ligne CJ
 - Signalisation des traversées
 - Garantie de la sécurité sur les traversées de la Grand-Rue
-

Coûts

Coûts définis selon les modalités de mise en œuvre



Réaliser des aménagements pour augmenter l'attractivité des traversées et réaménager ou mettre en valeur des jardins ou des espaces publics adjacents

Mise en œuvre

Justification

Le réaménagement ou la mise en valeur de jardins ou d'espaces publics adjacents aux traversées nord-sud permettent d'augmenter l'attractivité de ces dernières et, par conséquent, de favoriser leur appropriation et leur utilisation par la population. Ainsi mises en valeur, les traversées peuvent également contribuer au renforcement du réseau écologique à l'échelle du bâti et bénéficier plus facilement d'une conservation sur le long terme.

Description

Cette mesure consiste à entretenir et mettre en place diverses infrastructures au sein de jardins ou d'espaces publics bordant les traversées nord-sud. Elle vise à conserver et améliorer les fonctions sociales, paysagères et écologiques de ces dernières.

Principes

- Mise en place d'un éclairage public adapté
- Entretien adapté et renforcement de la végétation ligneuse et herbacée
- Installation de mobilier urbain
- Signalisation des traversées
- Mise à disposition de conseils aux propriétaires riverains pour une gestion différenciée des espaces verts et la création d'aménagements qui améliorent la perméabilité visuelle entre les traversées et les espaces privés

Coûts

Arbustes

- CHF 7.-/pce (y.c. fourniture)

Arbres

- CHF 400.-/pce (y.c. fourniture et accompagnement des travaux)

Mobilier urbain

- Coûts définis selon les modalités de mise en œuvre
-



Garantir et améliorer l'interconnexion est-ouest des traversées

Mise en œuvre

Justification

Bien qu'étant difficile à percevoir, l'interconnexion des traversées nord-sud sur un axe est-ouest est un élément clé qui permet auxdites traversées d'être fonctionnelles. Parfois mise à mal par la prépondérance du trafic motorisé, cette interconnexion doit être garantie et, dans la mesure du possible, améliorée.

Description

Le maintien et l'amélioration de l'interconnexion est-ouest des traversées consiste à optimiser la gestion de l'espace dédié aux piétons sur les axes concernés et à développer des offres en lien avec la mobilité douce.

Principes

- Mise à disposition de l'espace nécessaire à la mobilité douce sur les routes ouvertes au trafic
 - Développement des offres de vélos ou vélos électriques en libre partage
 - Développement des offres de pédibus
-

Coûts

Coûts définis selon les modalités de mise en œuvre

Traversées nord-sud (T)

Légende

PP Tramelan

Traversées nord-sud (T)

— Traversée existante de propriété publique
T.02 - T.05

— Traversée existante de propriété privée
T.01 - T.05

- - - Traversée à créer de propriété publique
T.02 - T.05

- - - Traversée à créer de propriété privée
T.01 - T.05

— Interconnexion des traversées
T.06

— Perméabilité nord-sud
T.04

— Espaces à haut potentiel d'aménagement
T.05, S.04, P03. et P.04

Points clés

● Pôle d'activité ou Centralité

● Gare

● Lieu public ou Activité économique

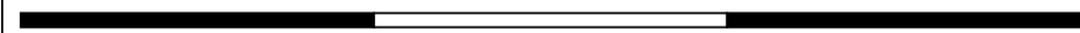
Tracés clés

— Route principale

+++ Voie ferrée

Source cartographique: Office fédéral de la topographie
(GD120807-072-K & GD130130-050-K)

581 plan 20201112 PZP Tramelan ju.qgs



ANNEXE 2

P - Fiche thématique, fiches mesures et plan de synthèse



Thème

Poumons verts de la cité

Instances de mise en œuvre

Conseil municipal
Commission d'environnement

Instances de coordination et de financement

Autorités cantonales

Service de promotion de la nature (SPN) : Financement et surveillance

Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) : Coordination pour les aspects d'aménagement du territoire

Confédération

Offices fédéraux (OFROU, OFEV, OFAG, ARE) : Financement, aide à l'exécution et appels à projets

Milieus associatifs

Diverses associations et fondations : Soutiens financiers à la plantation d'arbres et arbustes

Autres

Parc naturel régional Chasseral : Communication, recherche de financements, aide à la conception et mise en œuvre

Problématique et enjeux

Description

Qu'il s'agisse de prairies, de haies ou encore d'espaces entretenus, les poumons verts situés au sein du bâti contribuent à l'intégration harmonieuse de la cité dans son environnement. Ils constituent donc des éléments marquants d'un point de vue paysager et contribuent à la qualité de vie de la population.

En plus de leurs qualités paysagères, les poumons verts de la cité peuvent, en fonction de leurs caractéristiques, être des habitats particulièrement précieux pour le développement et le déplacement de nombreuses espèces faunistiques et floristiques.

Enjeux

Alors que plusieurs éléments considérés comme des poumons verts de la cité se sont maintenus au fil des dernières décennies, d'autres ont disparus au profit du bâti.

La majorité de ces espaces sont affectés en zone à bâtir et sont ainsi voués à disparaître ou à être fortement réduits dans leur substance. Le maintien de ces espaces entre en conflit avec la nécessité de ménager la surface agricole et de densifier. Des solutions doivent être développées pour concilier densification et maintien de ces espaces verts. Une telle évolution passe par l'appropriation et la prise de conscience de la valeur de ces espaces par la population.

L'enjeu central de la thématique est le maintien à long terme d'un nombre minimal de poumons verts ainsi que de leurs fonctions sociales, paysagères et écologiques.



Mise en œuvre

Objectifs spécifiques

Maintenir les poumons verts de la cité et leurs fonctions.

Susciter l'intérêt des propriétaires et de la population pour leur entretien et leur mise en valeur.

Développer la fonction sociale (espace de détente) de ces éléments.

Mesures spécifiques

1. Entretien des prairies, haies et autres structures semi-naturelles de manière adéquate, tant d'un point de vue écologique qu'esthétique.
2. Promouvoir l'accessibilité de certains espaces au public et aux écoles et réaliser des aménagements pour augmenter l'attractivité de ces espaces.
 - ✓ Installation de jardins potagers temporaires.
 - ✓ Plantations et mise en place de petites structures destinées à la faune.
 - ✓ Installation de mobilier urbain (bancs, tables, jeux pour enfants, etc.).
3. Considérer ces espaces verts dans le cadre de projets de développement ou de densification et préserver des espaces libres de construction dans le tissu bâti existant et dans le cadre du développement futur.
4. Intégrer la création de poumons verts dans le cadre du développement du quartier des Lovières.

Financements potentiels

Fonds suisse pour le paysage (FSP), Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP), Patrimoine Suisse, etc.

Coordination

Validation des mesures par les autorités compétentes (Office des ponts et chaussées, etc.).

Demandes de soutiens financiers au canton et à divers fonds (FSP, SL-FP, etc.).

Coordination des mesures avec les ayants-droit et les exploitants.



Parcelle non bâtie, Rue de Courtelary, Tramelan BE



Entretien des prairies, haies et autres structures semi-naturelles de manière adéquate, tant d'un point de vue écologique qu'esthétique

Mise en œuvre

Justification

Les espaces non-construits de la cité présentent un grand potentiel transitoire ou durable pour la promotion de la biodiversité dans le tissu bâti.

Un entretien adéquat des prairies, haies et autres structures semi-naturelles est nécessaire pour garantir le maintien de ces éléments et de leurs fonctions sur le long terme. Cette mesure s'applique de manière différente selon le type de structures semi-naturelles.

Description

L'entretien des prairies consiste à conserver leur qualité floristique par le biais d'une gestion différenciée adaptée à leur productivité et à leur potentiel écologique.

L'entretien des haies et bosquets correspond à maintenir leur gabarit tout en favorisant la diversité des espèces. Il permet également de conserver une structure étagée et équilibrée. Lorsque les haies et bosquets sont majoritairement constitués d'espèces exotiques, leur remplacement par des structures équivalentes basées sur des espèces indigènes est recommandé. De plus, l'aménagement de petites structures annexes permet de diversifier l'habitat.

L'entretien des arbres isolés et des allées d'arbres consiste à limiter les nuisances sur les biens-fonds voisins en respectant les dispositions du code civil et du RCC de la commune.

Principes

Structures herbacées

- Fauches tardives mais adaptées à la productivité, avec évacuation du matériel de fauche pour éviter un pourrissement des herbages
- Utilisation de matériel adapté à l'entretien différencié des structures herbacées

Structures ligneuses

- Recépage sélectif des différentes espèces
 - Suppression des éléments dangereux ou problématiques
 - Réalisation des travaux par secteurs, selon les opportunités et les besoins (5-10 ans)
 - Utilisation de matériel adapté à l'entretien différencié des structures ligneuses
 - Réalisation des travaux durant la période de repos de la végétation
-

Coûts

Structures herbacées

- CHF 0.10.-/m²

Structures ligneuses

- CHF 30 - 50.-/m' (selon le type de structure)
-



Promouvoir l'accessibilité de certains espaces au public et aux écoles et réaliser des aménagements pour augmenter l'attractivité de ces espaces

Mise en œuvre

Justification

Les poumons verts de la cité sont souvent affectés en zone à bâtir. Une utilisation parcimonieuse des sols plaide pour une densification de ces espaces. En revanche, la conservation d'une certaine qualité du tissu urbain tramelot plaide elle pour le maintien de ces poumons verts. A moyen et long terme, il s'agira de trouver un juste équilibre entre les deux.

Promouvoir l'accessibilité de certains poumons verts de la cité au public et aux écoles apparaît comme l'une des mesures clés pour développer la fonction sociale de ces espaces, favoriser leur appropriation par la population et garantir leur maintien sur le long terme.

La réalisation d'aménagements éphémères au sein des poumons verts de la cité permet d'en augmenter l'attractivité et, par conséquent, de favoriser leur appropriation par la population comme lieux de rencontre et de divertissement. Ainsi mis en valeur, ces espaces peuvent bénéficier plus facilement d'une conservation sur le long terme. Finalement, il s'agira de prioriser ces espaces dans le cadre d'une future révision du plan de zone communal.

Description

La réalisation d'aménagements pour augmenter l'attractivité des poumons verts de la cité consiste à mettre en place diverses infrastructures fonctionnelles aux niveaux social, paysager et écologique. Tous ces aménagements doivent avoir un caractère éphémère ou temporaire de manière à ce que la population puisse moduler ces espaces selon ses besoins et que l'implantation de bâtiments reste possible.

Principes

- Mise à disposition d'espaces appartenant au domaine public
- Sollicitation des propriétaires pour la mise à disposition d'espaces privés
- Installation de jardins temporaires
- Plantations et mise en place de petites structures destinées à la faune
- Installation de mobilier urbain
- Intégration de la population et des écoles au sein des processus d'aménagement

Coûts

Arbustes

- CHF 7.-/pce (y.c. fourniture)

Arbres

- CHF 400.-/pce (y.c. fourniture et accompagnement des travaux)

Mobilier urbain

- Coûts définis selon les modalités de mise en œuvre
-



Considérer ces espaces verts dans le cadre de projets de développement ou de densification et préserver des espaces libres de constructions dans le tissu bâti existant et dans le cadre du développement futur

Mise en œuvre

Justification

Dans l'optique de conserver les poumons verts de la cité et leurs diverses fonctions, il est primordial de considérer ces espaces et leur agencement dans le cadre de projets de développement ou de densification. En effet, il est fort probable que sans cette prise en compte, le réseau de poumons verts s'étiole et la cité perde ses qualités intrinsèques.

Description

Cette mesure consiste à intégrer la prise en considération des poumons verts de la cité dans les premières phases de projets de développement ou de densification. Elle doit permettre d'orienter les choix des autorités et des urbanistes.

Il s'agit aussi bien de maintenir un taux suffisant d'espaces verts que de ménager des lieux accessibles au public en bordure des traversées nord-sud.

Principes

- Sensibilisation des acteurs liés à l'aménagement du territoire de la commune
- Intégration de ces éléments au sein de la réglementation sur les constructions
- Réalisation de plans de quartier pour assurer une vision à l'échelle d'un quartier

Coûts

Coûts définis selon les modalités de mise en œuvre



Intégrer la création de poumons verts dans le cadre du développement du quartier des Lovières

Mise en œuvre

Justification

Afin de garantir la qualité et la cohérence paysagères du quartier des Lovières, il est important d'intégrer la création de poumons verts dans le cadre de son développement. Cette intégration semble en effet nécessaire pour éviter que ce quartier soit caractérisé par un réseau d'espaces verts dont la quantité, la qualité et l'agencement ne répondent pas aux attentes et aux besoins de la population.

Description

Cette mesure consiste à intégrer la création de poumons verts de la cité dans les premiers stades de développement de projets propres au quartier des Lovières. Elle doit permettre d'orienter les choix des autorités et des urbanistes.

Principes

- Sensibilisation des acteurs liés à l'aménagement du territoire de la commune
- Intégration des poumons verts au sein des règlements et dans les futurs plans de quartier pour le développement du secteur
- Acquisition de parcelles à maintenir libres ou dédommagements pour surfaces non construites
- Sensibiliser les acteurs économiques à la plus-value et à la durabilité liées au maintien d'espaces libres
- Développer une stratégie conjointement avec les propriétaires et entreprises implantés dans le secteur

Coûts

Coûts définis selon les modalités de mise en œuvre

Poumons verts de la cité (P)

Légende

PP Tramelan

Poumons verts de la cité (P)

 Poumon vert de propriété publique
P.01 - P.03

 Poumon vert de propriété privée
P.01 - P.03

 Poumon vert de propriété mixte
P.03 - P.04

 Espaces à haut potentiel d'aménagement
T.05, S.04, P03. et P.04

Éléments structurants boisés et franges (S)

 Élément structurant boisé

Traversées nord-sud (T)

 Traversée

Source cartographique: Office fédéral de la topographie
(GD120807-072-K & GD130130-050-K)

581 plan 20201112 PZP Tramelan ju.qgs



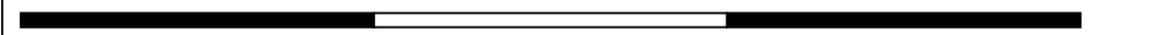
Date : 26 / 1 / 2021

Révision :

Echelle : 1:10000



0 500 1000 1500 m



ANNEXE 3

S - Fiche thématique, fiches mesures et plan de synthèse



Thème

Éléments structurants boisés et franges

Instances de mise en œuvre

Conseil municipal
Commission d'environnement
Parc naturel régional Chasseral

Instances de coordination et de financement

Autorités cantonales
Service de promotion de la nature (SPN) : Financement et surveillance
Office de l'agriculture et de la nature (OAN) : Paiements directs
Confédération
Offices fédéraux (OFROU, OFEV, OFAG, ARE) : Financement, aide à l'exécution et appels à projets
Milieux associatifs
Diverses associations et fondations : Soutiens financiers à la plantation d'arbres et arbustes
Autres
Parc naturel régional Chasseral : Communication, recherche de financements, aide à la conception et mise en œuvre

Problématique et enjeux

Description

Les haies, bosquets, arbres isolés et allées d'arbres sont des éléments boisés qui contribuent de manière importante à la structuration du paysage. En soulignant cours d'eau, chemins ou limites de parcelles, ils créent des repères et diversifient le paysage. Caractérisés par une largeur n'excédant pas 12m (une largeur supérieure les ferait considérer comme forêt selon la loi sur les forêts), ces éléments sont constitués d'arbres, d'arbustes ou d'un mélange de ces deux catégories.

Les haies, bosquets, arbres isolés et allées d'arbres peuvent, en fonction de leurs caractéristiques, être des habitats particulièrement précieux pour le développement et le déplacement de nombreuses espèces faunistiques et floristiques.

Enjeux

Alors que plusieurs éléments structurants boisés sont apparus ou se sont développés au cours des dernières décennies, d'autres ont disparu ou voient leur état se dégrader. Le manque d'entretien, l'urbanisation et la rationalisation des pratiques agricoles en sont les principales explications.

Le maintien à long terme des haies, bosquets, arbres isolés et allées d'arbres inscrits au plan et la conservation de leurs fonctions paysagères, agricoles et écologiques constituent les enjeux centraux de la thématique.

Il est important de noter que l'ensemble des haies et bosquets est protégé par la loi cantonale sur la protection de la nature (LCPN) et que l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim) prévoit notamment le respect de bandes tampon (zones sans engrais et produits phytosanitaires) de 3m le long de ces éléments.



Mise en œuvre

Objectifs spécifiques

Maintenir les éléments structurants boisés et leurs fonctions.

Structurer les zones de développement futur avec la création d'éléments structurants boisés.

Susciter l'intérêt des propriétaires pour l'entretien, le renouvellement et la plantation de haies, bosquets, arbres isolés et allées d'arbres.

Mesures spécifiques

1. Entretien et renouveler les éléments structurants boisés de manière adéquate.
2. Créer de nouveaux éléments structurants boisés sous forme de haies, bosquets, arbres isolés, allées et divers milieux annexes (étangs, microstructures, etc.).
3. Assurer le renouvellement des arbres et des bosquets isolés à la Montagne de Tramelan.
4. Constituer des franges urbaines en maintenant des espaces libres de constructions dans le cadre du développement futur.

Financements potentiels

Fonds suisse pour le paysage (FSP), Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP), Patrimoine Suisse, etc.

Coordination

Validation des mesures par les autorités compétentes (Office des ponts et chaussées, etc.).

Demandes de soutiens financiers au canton et à divers fonds (FSP, SL-FP, etc.).

Coordination des mesures avec les ayants-droit et les exploitants.



Haie basse composée d'arbustes indigènes, La Creuse, Tramelan BE



Entretien et renouveler les éléments structurants boisés de manière adéquate

Mise en œuvre

Justification

Un entretien adéquat des haies, bosquets, arbres isolés et allées d'arbres est nécessaire pour garantir le maintien de ces éléments et de leurs fonctions sur le long terme. Cette mesure s'applique de manière différente selon le type d'éléments structurants boisés.

Le renouvellement des arbres isolés et allées d'arbres est nécessaire pour garantir le maintien de ces éléments et de leurs fonctions sur le long terme. Pour être efficace, cette mesure doit être anticipative. Elle ne s'applique pas aux haies et bosquets.

Description

L'entretien des haies et bosquets consiste à maintenir leur gabarit tout en favorisant la diversité des espèces. Il permet également de conserver une structure étagée et équilibrée.

L'entretien des arbres isolés et des allées d'arbres consiste à surveiller le développement et l'état sanitaire des arbres tout en procédant aux éventuelles interventions nécessaires pour garantir la sécurité de la population et le respect des règles de l'Office des Ponts et Chaussées (OPC).

Le renouvellement des arbres isolés et allées d'arbres consiste à planter de jeunes arbres d'espèces indigènes et typiques de la région (ex. Erable sycomore) pour compléter les allées fragmentaires et anticiper la disparition d'arbres vieillissants.

Principes

Entretien

- Recépage sélectif des différentes espèces
- Suppression des éléments dangereux ou problématiques
- Adaptation des pratiques de taille des arbres isolés pour assurer leur fonction esthétique ainsi que leur pérennité
- Réalisation des travaux par tronçons, selon les opportunités et les besoins (5-10 ans)
- Utilisation de matériel adapté à l'entretien différencié des structures ligneuses
- Réalisation des travaux durant la période de repos de la végétation

Renouvellement

- Plantation d'arbres d'écotypes locaux
 - Réalisation des travaux par tronçons, selon les opportunités et les besoins
 - Utilisation de matériel de tuteurage et de protection adéquat
 - Réalisation des travaux durant la période de repos de la végétation
-

Coûts

Haies et bosquets

- CHF 50.-/m'

Arbres isolés et allées d'arbres (entretien)

- CHF 500.-/pce

Arbres isolés et allées d'arbres (renouvellement)

- CHF 400.-/pce (y.c. fourniture du matériel et entretien de reprise)
-



Créer de nouveaux éléments structurants boisés

Mise en œuvre

Justification

La création de haies, bosquets, arbres isolés et allées d'arbres s'avère tout à fait pertinente dans l'optique de garantir le maintien de ces éléments et de leurs fonctions sur le long terme. Cette mesure s'applique de manière différente selon le type d'éléments structurants boisés.

Description

Cette mesure consiste à planter de jeunes arbustes indigènes et adaptés aux conditions locales pour créer de nouvelles haies et de nouveaux bosquets. Elle comporte également la plantation de jeunes arbres d'espèces indigènes et typiques de la région (ex. Erable sycomore) pour créer de nouvelles allées et permettre le développement de nouveaux arbres solitaires.

Principes

- Plantation d'arbustes et d'arbres d'écotypes locaux
 - Réalisation des travaux par tronçons, selon les opportunités et les besoins
 - Maintien d'une perméabilité visuelle au travers des nouveaux éléments structurants aménagés
 - Utilisation de matériel de tuteurage et de protection adéquat
 - Réalisation des travaux durant la période de repos de la végétation
-

Coûts

Haies et bosquets

- CHF 7.-/pce (y.c. fourniture)

Arbres isolés et allées d'arbres

- CHF 400.-/pce (y.c. fourniture du matériel et entretien de reprise)
-
-



Assurer le renouvellement des arbres et des bosquets isolés à la Montagne de Tramelan

Mise en œuvre

Justification

Située au nord-est du territoire communal, la Montagne de Tramelan est caractérisée par un paysage richement structuré. Elle est notamment marquée par la présence régulière d'arbres et de bosquets isolés. Ces éléments structurants ayant une durée de vie limitée, il est nécessaire d'assurer leur renouvellement pour maintenir leurs précieuses fonctions sur le long terme.

Description

Cette mesure de renouvellement consiste à planter de jeunes arbres et arbustes d'espèces indigènes et typiques de la région (ex. Erable sycomore, Alisier blanc, Rosier des Alpes, ...) ainsi que de mettre en place des exclos au sein des pâturages pour compléter les éléments présents et anticiper la disparition d'arbres ou de bosquets vieillissants.

Principes

- Sensibiliser les propriétaires au sujet de ce patrimoine arboré et de son importance
- Soutenir les propriétaires souhaitant renouveler leur patrimoine arboré
- Plantation d'arbres et d'arbustes d'écotypes locaux
- Mise en place d'exclos
- Réalisation des travaux par secteurs, selon les opportunités et les besoins
- Utilisation de matériel de tuteurage et de protection adéquat
- Réalisation des travaux durant la période de repos de la végétation

Coûts

Bosquets

- CHF 7.-/pce (y.c. fourniture)

Arbres isolés

- CHF 400.-/pce (y.c. fourniture du matériel et entretien de reprise)

Exclos

- CHF 1200.-/pce (y.c. fourniture)
-



Constituer des franges urbaines en maintenant des espaces libres de constructions dans le cadre du développement futur

Mise en œuvre

Justification

Afin de marquer harmonieusement les limites importantes de la zone à bâtir, il est important de maintenir des espaces libres de constructions dans le cadre du développement futur. Ces derniers jouent un rôle de transition entre la zone à bâtir et les zones non construites et peuvent être des lieux à forte valeur paysagère, écologique et sociale. La constitution de franges urbaines ainsi rendue possible permet de conférer à la cité tramelote une unité et une qualité d'intégration paysagère appréciables.

Description

Cette mesure consiste à identifier les espaces à conserver libres de construction et à promouvoir leur mise en valeur dans les premières phases de projets de développement. Elle doit permettre d'orienter les choix des autorités et des urbanistes. Concrètement, cette mesure passe notamment par la conservation et l'implantation d'éléments structurants boisés, tout en attribuant à certains espaces une vocation publique. Elle doit évidemment être adaptée en fonction du contexte, de l'avis du propriétaire et des valeurs paysagères et patrimoniales présentes localement.

Principes

- Sensibilisation des acteurs liés à l'aménagement du territoire de la commune
- Intégration de ces éléments au sein de la réglementation sur les constructions
- Réalisation de plans de quartier pour assurer une vision à l'échelle d'un quartier

Coûts

Coûts définis selon les modalités de mise en œuvre

Éléments structurants boisés et franges (S)

Légende

PP Tramelan

Éléments structurants boisés et franges (S)

- Haie ou bosquet S.01
- Haie ou bosquet S.02
- - - Allée d'arbres S.01
- - - Allée d'arbres S.02
- Arbres isolés S.03
- Espaces à haut potentiel d'aménagement T.05, S.04, P.03. et P.04

Traversées nord-sud (T)

- Traversée

Source cartographique: Office fédéral de la topographie
(GD120807-072-K & GD130130-050-K)

581 plan 20201112 PZP Tramelan ju.qgs



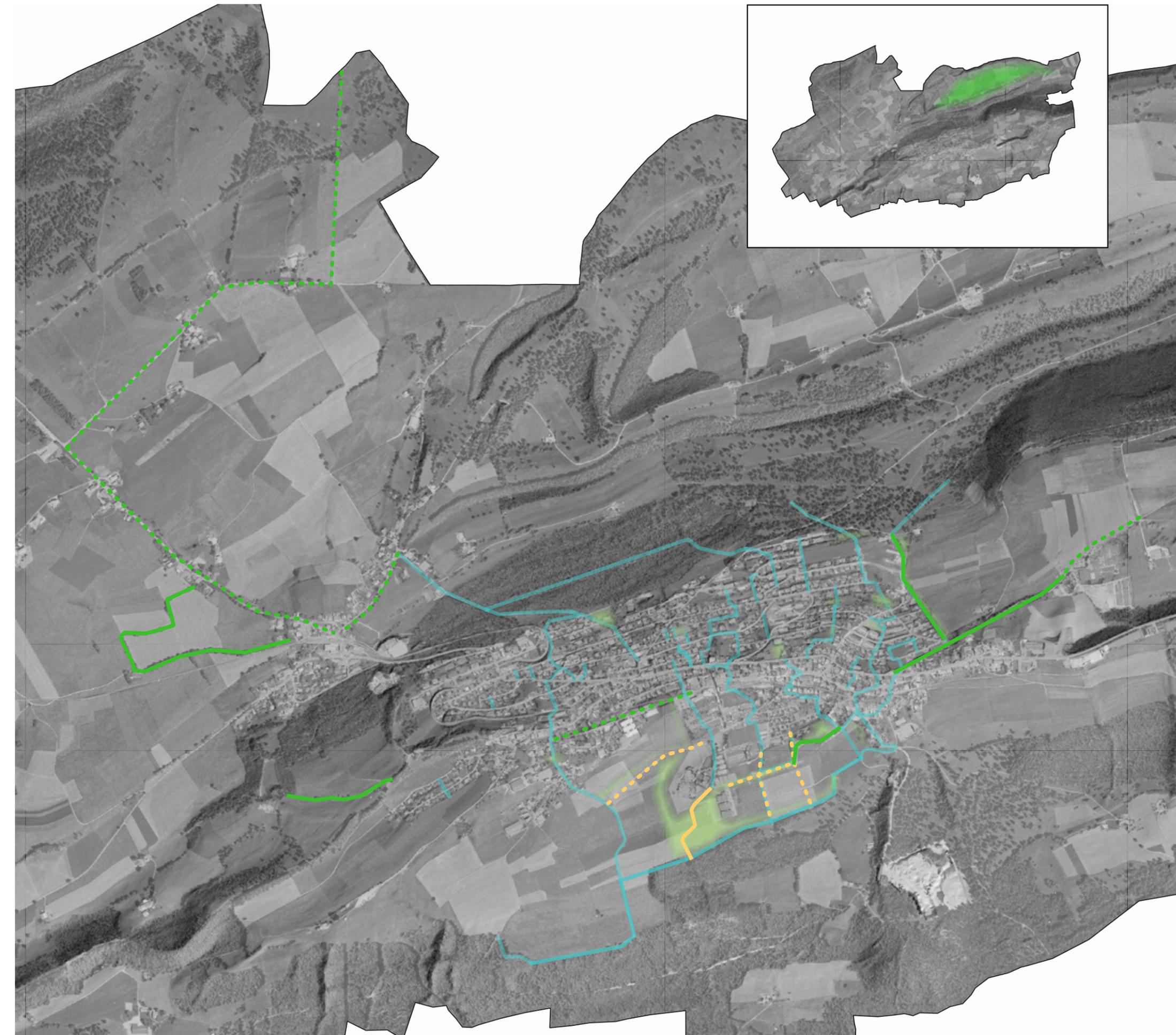
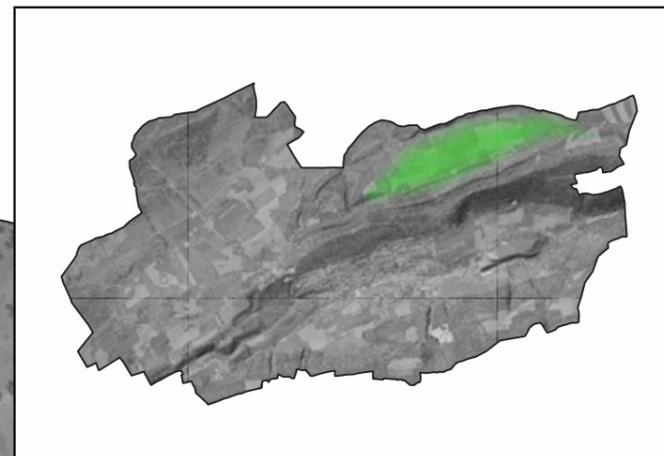
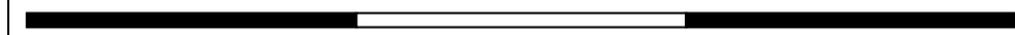
Date : 26 / 1 / 2021

Révision :

Echelle : 1:15000



0 700 1400 2100 m



ANNEXE 4

M - Fiche thématique, fiches mesures et plan de synthèse



Thème

Murs de pierres sèches

Instances de mise en œuvre

Conseil municipal
Commission d'environnement

Instances de coordination et de financement

Autorités cantonales

Service de promotion de la nature (SPN) : Financement et surveillance
Office de l'agriculture et de la nature (OAN) : Mise en œuvre de la politique agricole

Confédération

Offices fédéraux (OFROU, OFEV, OFAG, ARE) : Financement, aide à l'exécution et appels à projets

Milieux associatifs

Diverses associations et fondations : Soutiens financiers à la remise en état de murs de pierres sèches

Autres

Parc naturel régional Chasseral : Communication, recherche de financements, aide à la conception et mise en œuvre

Problématique et enjeux

Description

Les murs de pierres sèches constituent l'un des éléments paysagers les plus marquants au sein des Franches-Montagnes. Caractérisés par l'absence de mortier entre les pierres, ces murs ont longtemps été construits et entretenus par les agriculteurs grâce à un savoir-faire précis. Ils permettent de délimiter les parcelles, entre propriétaires ou entre surfaces dont les usages sont différents, tout en offrant la possibilité de valoriser l'épierrement des pâturages.

En plus de contribuer de manière significative à l'attractivité du paysage régional, les murs en pierres sèches forment un réseau linéaire dont la valeur écologique est indéniable. En effet, ces structures s'avèrent particulièrement importantes pour de nombreuses espèces faunistiques ou floristiques.

Enjeux

Les murs de pierres sèches disparaissent progressivement. Le manque d'entretien, l'avancement de la forêt et la rationalisation des pratiques agricoles sont les trois facteurs principaux de cette lente disparition. De plus, les coûts de restauration très élevés rendent le maintien de ces objets encore plus difficile.

Les enjeux centraux de la thématique sont le maintien à coût modéré des murs de pierres sèches et la conservation de leurs fonctions paysagères et écologiques.



Mise en œuvre

Objectifs spécifiques

Maintenir les murs de pierres sèches ainsi que leurs fonctions paysagères et écologiques.

Assurer un maintien aussi efficient que possible.

Mesures spécifiques

1. Restaurer les murs de pierres sèches dégradés de manière ciblée.
2. Entretenir la végétation accompagnant les murs de pierres sèches (suppression sélective d'arbres ou d'arbustes).
3. Construire de nouveaux murs de pierres sèches pour marquer la délimitation historique des pâturages et des cultures au hameau du Cernil.

Financements potentiels

Fonds suisse pour le paysage (FSP), Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP), Patrimoine Suisse, etc.

Coordination

Validation des mesures par les autorités compétentes (Office des ponts et chaussées, etc.).

Demandes de soutiens financiers au canton et à divers fonds (FSP, SL-FP, etc.).

Coordination des mesures avec les ayants-droit et les exploitants.



Murs de pierres sèches, Les Joux, Tramelan BE



Restaurer les murs de pierres sèches dégradés de manière ciblée

Mise en œuvre

Justification

La restauration des murs de pierres sèches dégradés est nécessaire pour garantir le maintien de ces éléments et de leurs fonctions paysagères et écologiques sur le long terme. Les coûts liés à la restauration étant relativement élevés, il est attendu de cette mesure qu'elle soit aussi efficiente que possible. Chaque mesure de restauration doit donc être préalablement évaluée afin de vérifier les critères suivants :

- Visibilité du mur, attractivité paysagère
 - Fonction de délimitation du mur
 - Valeurs naturelles du mur
 - Acceptation par les propriétaires concernés
-

Description

La restauration des murs de pierres sèches consiste à remettre en état des murs dégradés, souvent fragmentaires et dont les fonctions ne sont plus garanties. Elle nécessite de recourir à un savoir-faire très spécifique.

Principes

- Utilisation de matériaux locaux, si possible de récupération
 - Réalisation des travaux par tronçons, selon les opportunités et les besoins
 - Réalisation des travaux confiée à des spécialistes
-



Entretien la végétation accompagnant les murs de pierres sèches

Mise en œuvre

Justification

L'entretien de la végétation accompagnant les murs de pierres sèches est nécessaire pour garantir le maintien de ces éléments et de leurs fonctions paysagères et écologiques sur le long terme. En effet, le développement d'arbres et d'arbustes au sein des murs ou à proximité immédiate a tendance à accélérer leur dégradation. Sur des tronçons de murs fortement dégradés et dont la restauration n'est pas planifiée, il convient de maintenir une partie de la végétation ligneuse, cette dernière ayant une fonction écologique importante. Dans certains cas, il convient de vérifier si l'objet est considéré comme haie ou comme mur avant d'entreprendre un entretien.

Description

L'entretien de la végétation accompagnant les murs de pierres sèches consiste à limiter ou réduire son emprise tout en conservant une structure diversifiée. Il peut être mis en œuvre de manière plus ou moins radicale selon les cas.

Principes

- Recépage sélectif des différentes espèces
- Réalisation des travaux par tronçons, selon les opportunités et les besoins
- Utilisation de matériel adapté à l'entretien différencié de haies
- Réalisation des travaux durant la période de repos de la végétation

Coûts

CHF 30-50.-/m' (selon la densité de la végétation)



Construire de nouveaux murs de pierres sèches pour marquer la délimitation historique des pâturages et des cultures au hameau du Cernil

Mise en œuvre

Justification

La construction de nouveaux murs de pierres sèches au hameau du Cernil, objet inscrit à l'inventaire ISOS, se justifie par le fait qu'elle contribue à recréer un patrimoine paysager et culturel qui lui est propre. Les coûts liés à la construction étant relativement élevés, il est attendu de cette mesure qu'elle s'inscrive dans une logique compensatoire au sein de divers projets d'aménagement ou selon les opportunités de financement et de réalisation.

Description

La construction de nouveaux murs de pierres sèches est une mesure localisée. Elle consiste à marquer la délimitation historique des pâturages et des cultures au hameau du Cernil par la création progressive de tronçons de murs de pierres sèches. Cette mesure nécessite de recourir à un savoir-faire très spécifique.

Principes

- Aménagement par tronçons discontinus
- Utilisation de matériaux locaux, si possible de récupération
- Réalisation des travaux par tronçons, selon les opportunités et les besoins
- Réalisation des travaux confiée à des spécialistes

Coûts

CHF 800.-/m'

Murs de pierres sèches (M)

Légende

PP Tramelan

Murs de pierres sèches (M)

— Mur de pierres sèches M.01

— Mur de pierres sèches M.02

— Mur de pierres sèches M.03

● Petit patrimoine

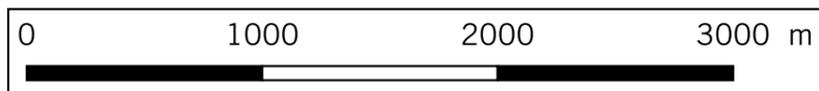
— Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse IVS

— Chemins pédestres



Source cartographique: Office fédéral de la topographie (GD120807-072-K & GD130130-050-K)

581 plan 20201112 PZP Tramelan ju.qgs



ANNEXE 5

V - Fiche thématique, fiches mesures et plan de synthèse



Thème

Vergers et jardins anciens

Instances de mise en œuvre

Conseil municipal
Commission d'environnement

Instances de coordination et de financement

Autorités cantonales

Service de promotion de la nature (SPN) : Financement et surveillance
Service des monuments historiques (SMH) : Financement et surveillance

Confédération

Offices fédéraux (OFROU, OFEV, OFAG, ARE) : Financement, aide à l'exécution et appels à projets

Milieus associatifs

Diverses associations et fondations : Soutiens financiers à la plantation d'arbres

Autres

Parc naturel régional Chasseral : Communication, recherche de financements, aide à la conception et mise en œuvre

Problématique et enjeux

Description

Intimement liés au patrimoine bâti de la commune, les jardins anciens et les vergers traditionnels se concentrent principalement au sein du village. Vestiges de pratiques aujourd'hui marginales, ces éléments contribuent pourtant encore à l'identité paysagère de la commune.

Dans certains cas, ils présentent également une valeur écologique indéniable. C'est notamment le cas de certains vergers riches en arbres-habitats.

Enjeux

En l'absence d'entretien, de nombreux vergers et jardins anciens se dégradent et perdent de leur qualité. De plus, l'urbanisation mène parfois à la disparition de certains de ces éléments. Ainsi, la nécessité de densifier peut entrer en conflit avec la conservation de ces espaces.

Le maintien et la restauration des vergers et des jardins anciens en tant que tels ou la conservation de ces éléments sous une autre forme constituent les enjeux centraux de la thématique. S'y ajoute la sauvegarde de leurs valeurs paysagères, historiques et écologiques.



Mise en œuvre

Objectifs spécifiques

Garder une trace des vergers et des jardins anciens et les mettre en valeur.

Redonner une fonction aux vergers et aux jardins anciens ayant été délaissés.

Susciter l'intérêt de la population pour les vergers et les jardins anciens et les espaces attractifs qu'ils constituent.

Mesures spécifiques

1. Encourager et soutenir l'utilisation et la restauration des vergers traditionnels et des jardins anciens.
2. Considérer les vergers traditionnels, les jardins anciens et leur identité dans le cadre de projets d'urbanisme au sein des secteurs concernés.

Financements potentiels

Fonds suisse pour le paysage (FSP), Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP), Patrimoine Suisse, etc.

Coordination

Validation des mesures par les autorités compétentes.

Demandes de soutiens financiers au canton et à divers fonds (FSP, SL-FP, etc.).

Coordination des mesures avec les ayants-droit.



Jardin ancien, Chemin des Otaux, Tramelan BE



Encourager et soutenir l'utilisation et la restauration des vergers traditionnels et des jardins anciens

Mise en œuvre

Justification

Encourager et soutenir l'utilisation et la restauration des vergers traditionnels et des jardins anciens est une mesure particulièrement pertinente. En effet, elle permet de garantir le maintien de ces éléments et de leurs fonctions, tout en bénéficiant des opportunités qu'ils représentent. Cette mesure peut s'appliquer de manière différente selon les caractéristiques de chaque espace.

Description

En plus d'adopter une stratégie de communication ciblée, capable d'orienter les choix à différentes échelles, cette mesure consiste à s'engager concrètement dans la conservation et le renouvellement des arbres fruitiers haute-tige et dans la valorisation des jardins anciens.

Principes

- Communication dans la presse locale
- Sensibilisation des personnes engagées au CM
- Incitations financières
- Sensibilisation des acteurs liés à l'aménagement du territoire de la commune
- Plantation d'arbres fruitiers haute-tige et dispense de cours pour leur entretien
- Participation des écoles et des propriétaires de vergers aux projets du PNRC
- Mise en place d'un service conseil pour la valorisation des jardins anciens

Coûts

Arbres fruitiers haute-tige

- CHF 300.-/pce (y.c. fourniture et accompagnement des travaux)



Considérer les vergers traditionnels, les jardins anciens et leur identité dans le cadre de projets d'urbanisme au sein des secteurs concernés

Mise en œuvre

Justification

Dans l'optique de conserver les vergers traditionnels et les jardins anciens ainsi que leurs diverses fonctions, il est primordial de considérer ces éléments et leur identité dans le cadre des projets d'urbanisme susceptibles de les impacter. En effet, sans cette prise en compte, il est fort probable que nombre d'entre eux disparaissent ou soient dégradés sans susciter de véritables réactions.

Description

Cette mesure consiste à intégrer la prise en considération des vergers traditionnels et des jardins anciens dans les premiers stades de développement de projets d'urbanisme au sein des secteurs concernés. Elle doit permettre d'orienter les choix des autorités et des urbanistes.

Principes

- Sensibilisation des acteurs liés à l'aménagement du territoire de la commune
- Intégration de ces éléments au sein de la réglementation sur les constructions
- Réalisation de plans de quartier pour assurer une vision à l'échelle d'un quartier

Coûts

Coûts définis selon les modalités de mise en œuvre

Vergers et jardins anciens (V)

Légende

PP Tramelan

Vergers et jardins anciens (V)

■ Verger

V.01 - V.02

■ Jardin ancien

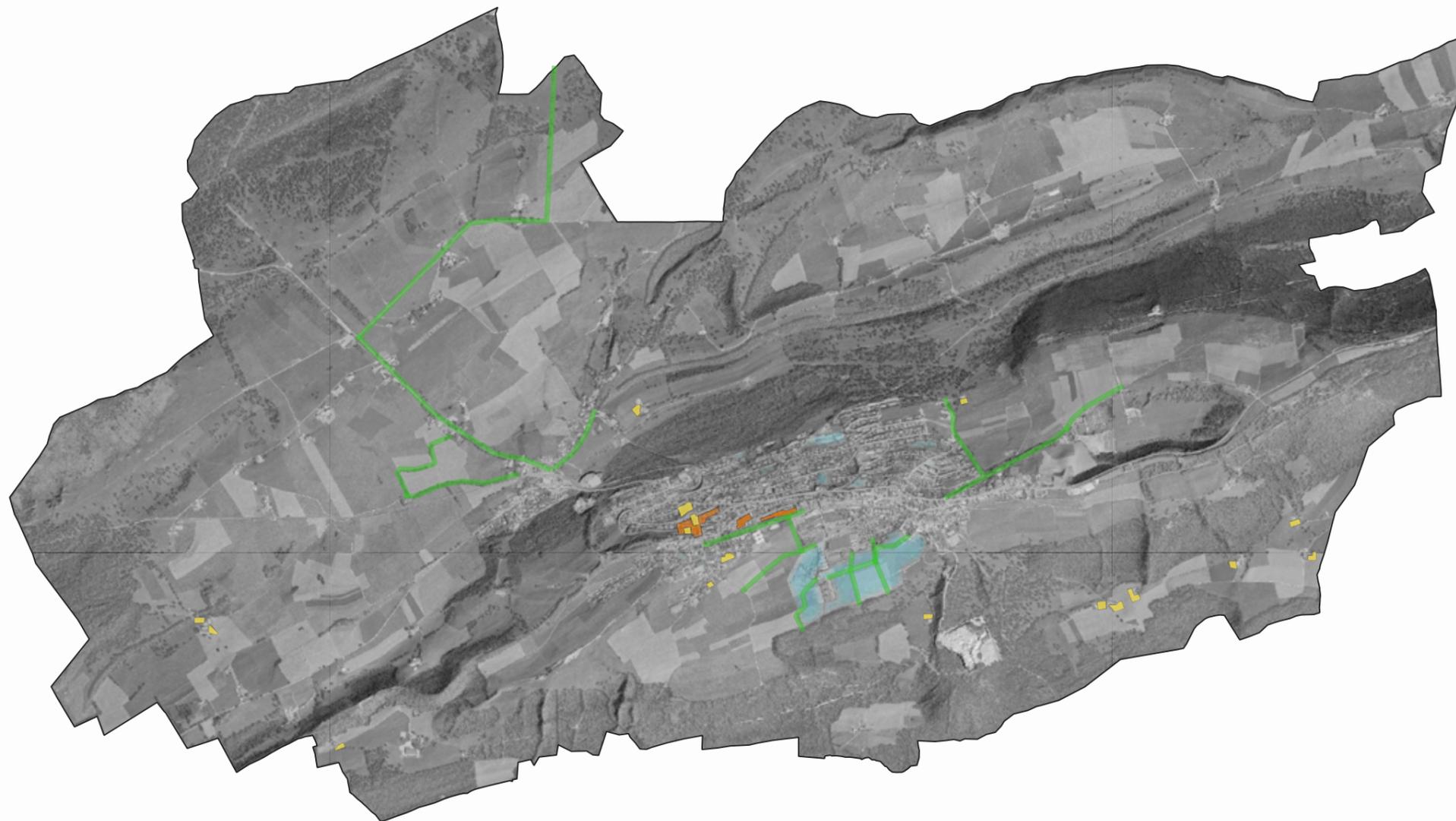
V.01 - V.02

Éléments structurants boisés et franges (S)

— Élément structurant boisé

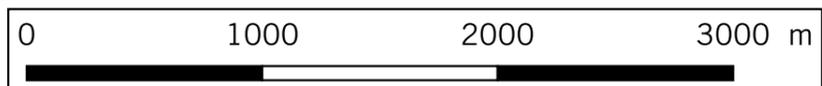
Poumons verts de la cité (P)

■ Poumon vert



Source cartographique: Office fédéral de la topographie
(GD120807-072-K & GD130130-050-K)

581 plan 20201112 PZP Tramelan ju.qgs



ANNEXE 6

C - Fiche thématique



Thème

Communication

Instances de mise en œuvre

Conseil municipal

Commission d'environnement

Parc naturel régional Chasseral

Ecoles

Instances de coordination et de financement

Milieus associatifs

Diverses associations et fondations : Soutiens financiers pour des programmes scolaires hors cadres et des animations

Problématique et enjeux

Description

En complément aux différents thèmes abordés dans le cadre du Plan Paysage de la commune de Tramelan, la communication est un aspect extrêmement important. En effet, c'est par la transmission d'informations, de connaissances et de savoir-faire qu'un tel projet peut être mené à bien dans sa globalité.

En plus de pouvoir contribuer à la mise en œuvre de mesures de conservation pour de multiples éléments paysagers et patrimoniaux, la communication a le potentiel de susciter auprès de la population un intérêt durable pour ce qui contribue à la typicité de son environnement.

Enjeux

Alors qu'elle joue un rôle majeur dans la mise en œuvre d'un projet tel qu'un Plan Paysage, la communication ne bénéficie parfois pas des soins et de l'attention qu'elle mérite. En conséquence, un décalage se crée entre les ambitions des porteurs du projet et l'intérêt des personnes concernées par la mise en œuvre. Il devient donc difficile de répondre favorablement aux objectifs fixés initialement.

La transmission d'une information de qualité et l'intérêt manifesté par les personnes concernées sont les enjeux centraux de la thématique.



Mise en œuvre

Objectifs spécifiques

Informar la population, et notamment les écoliers, de manière soignée et adaptée.

Susciter l'intérêt des propriétaires, des équipes techniques de la commune et de la population pour les thèmes abordés et les mesures qui en découlent.

Mesures spécifiques

1. Informer les propriétaires et les riverains concernés par les thèmes choisis.
2. Organiser des événements d'entretien, d'aménagement et de formation sur les différents thèmes abordés.

Financements potentiels

Fonds suisse pour le paysage (FSP), Fondation pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP), Patrimoine Suisse, etc.

Coordination

Validation des mesures par les autorités compétentes.

Demandes de soutiens financiers au canton et à divers fonds (FSP, SL-FP, etc.).

Coordination des mesures avec les ayants-droit et les exploitants.



Marche débat, Les Lovières, Tramelan BE